



PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 16 NOVEMBRE A 19h00

L'an deux mil vingt, le **lundi 16 NOVEMBRE** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Peyrignac, à la salle des fêtes, sous la présidence **Mme Marie-Claire BOULINGUEZ, Maire**, à la suite de la convocation parvenue aux membres du Conseil le **10 novembre 2020**, laquelle convocation a été affichée en Mairie, conformément à la loi.

Etaient présents : Samuel Pereira, Liliane Blanchard, Emilie Péjoine, Fabrice Vert, Martine Défossez, Jean-Philippe Dubuisson, Michel Boudy, Philippe Collas, Laurent Doméjean, Marie-Claire Boulinguez, Arlette Rouland, Alain Durand, Frédéric Laroche, Aurélie Cassez.

Etaient absents excusé(es) : Marie-Lys Sauvion.

ROULAND Arlette est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du 12 Octobre 2020

Madame le Maire ouvre la séance et demande s'il y a des observations/commentaires sur le procès-verbal du 12 octobre 2020.

Pas d'observations particulières, elle soumet au vote le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2020 qui est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés – **14** voix pour.
Vote à l'unanimité des présents.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

I - INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

I - 1 : SIAEP du Périgord Est : présentation et délibération du rapport annuel du prix et de la qualité du service public d'alimentation en eau potable pour l'exercice 2019

Madame Le Maire, conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, présente pour l'exercice 2019, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SIAEP du Périgord Est.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.
Validé à l'unanimité

I - 2 : Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort : Présentation du rapport d'activité et du compte administratif 2019

Pas de questions ni d'observations, le conseil municipal prend acte de cette présentation.

II - FINANCES LOCALES

II - 1 : Demande de subvention des associations

- * Dossier de subvention reçu de l'amicale de chasse : 150 € 1 abstention (Laurent Doméjean)
- * Dossier de subvention reçu de Model Club 24 : 150 € voté à l'unanimité
- * Courrier de la ligue contre le cancer de Dordogne qui précise qu'ils n'ont pas perçu, comme les années précédentes, la somme de 50 €. Validé à l'unanimité

II - 2 : Sécurisation de l'école : information dossier demande de subvention

Information, suite aux derniers attentats, appel à projet pour compléter la sécurisation des abords de l'école. Subvention entre 20 et 80 %.

Projet de vidéophone avec système de gâche électrique pour que le directeur puisse voir sans se déplacer.

Devis de 2500 € environ et dossier déposé auprès de la préfecture.

Pas de décision pour le moment

II - 3 : Commission finance : prochaine réunion en vue de la préparation du budget 2021

Date à définir pour élaboration du budget 2021.

Deux raisons : les demandes de DETR doivent être déposées avant le 31/01/2021 et nous sommes déjà mi-novembre

Commission finance : Mr Collas n'est pas disponible le lundi

Le mardi 01/12/2020 à 18h00 est retenu.

II - 4 : Décisions modificatives sur le budget annexe Multiple Rural

Il est envisagé de changer le lave-vaisselle du restaurant qui est en fin de vie

Un devis a été demandé et il se monte à 1224 € TTC mais la commune n'avait pas envisagé cette dépense.

Madame le Maire propose les modifications suivantes :

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Virement à la section d'investissement	023	1 300,00		
Reversement de l'excédent des budgets annexes au budget principal	6522	-1 300,00		
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		0,00		0,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES				1 300,00
Virement de la section de fonctionnement			021	1 300,00
OP : OPERATIONS D'EQUIPEMENT NON INDIV.		1 300,00		
Mobilier	2184	1 300,00		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		1 300,00		1 300,00

2 abstentions : Samuel Pereira et Fabrice Vert.

III - FISCALITE

III - 1 : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères, vote des tarifs 2020

Vu l'avis d'imposition foncière reçu précisant le montant de la taxe des OM pour les logements communaux, il est proposé de valider les montants de ce dernier comme suit :

- T3 Logement 3 Rte de La Brousse : 97 €uros,
- T4 Logement 5 Rte de La Brousse : 72 €uros,
- T2 Logement 1 Rte de La Brousse : 41 €uros,
- T4 logement 2 Pl de l'Eglise : 120 €uros,

Concernant le logement T4, il est discuté d'un probable prorata car les locataires ont quitté le logement au 30/04/2020. Ils auraient dû libérer les lieux fin février mais le 1^{er} confinement a repoussé l'échéance. De plus, malgré plusieurs relances, ils ont laissé sur place divers détrit. Un débat se poursuit sans trouver de solution et il est donc proposé un vote.

Proposition de proratiser :

5 Pour et 09 Contre : Laurent DOMEJEAN, Jean-Philippe DUBUISSON, Michel BOUDY, Liliane BLANCHARD, Samuel PEREIRA, Aurélie CASSEZ, Fabrice VERT, Frédéric LAROCHE et Alain DURAND

0 abstention - Il est donc maintenu de la somme de 72 €

Le local commercial loué précédemment aux Ambulances AJC étant libre, il ne sera pas réclamé de taxe.

Il n'y a pas de taxe non plus pour les logements :

- 1 Route de Sinzelas
- 2 bis Route de la Bachellerie
- 1 Route de Châtres

IV - ENSEIGNEMENT

IV - Information : effectifs scolaire et risque de fermeture de classe

Madame le Maire rappelle le courrier de l'éducation nationale reçu courant octobre concernant la baisse des effectifs sur le RPI qui représente actuellement 133 élèves.

A la prochaine rentrée, les effectifs annoncent une légère baisse à 129 élèves.

Deux solutions, soit les 3 communes arrivent à trouver une solution globale, soit c'est l'éducation nationale qui décidera du poste à supprimer.

Il faudra rencontrer le représentant de la DASEN (directeur académique des services de l'Education Nationale) et le référent éducation nationale.

Il est proposé de voir avec d'autres RPI éventuellement.

V - GESTION DU PERSONNEL

V - 1 : Informations avancements promotion interne

Madame le Maire informe le conseil municipal, que le Centre de Gestion de la Dordogne a fait parvenir à la commune les différents tableaux de propositions d'avancements des employés communaux.

Certains agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

L'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe peut bénéficier de cet avancement après dépôt d'un dossier au Centre de Gestion de la Dordogne et validation sur la liste d'aptitude visée par la Préfecture.

Aussi, en tenant compte de l'évolution du poste de travail et des missions assurées, Madame Le Maire suggère au conseil municipal d'accepter la proposition d'avancement de promotion interne au grade de Rédacteur au 01/01/2021 de l'adjoint administratif qui assure les missions de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2000 habitants et qui requière toutes les conditions.

Validé à l'unanimité

V - 2 : Propositions d'avancement de grade, ratios

Vu le tableau des agents promouvables – avancement de grade 2021,

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 28/01/2020 relatif à la détermination des ratios,

**CREATION SUPPRESSION DE POSTE AVANCEMENT DE GRADE
Au 01/01/2021**

Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Madame Le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe de 32/35^{ème} à compter du **1^{er} janvier 2021** pour assurer les missions d'agent de propreté des espaces verts.

Après avoir entendu Madame Le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE** la suppression, à compter du 01/01/2021 d'un emploi permanent de 32/35^{ème} d'adjoint technique territorial,
- **DECIDE** la création du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe permanent de 32/35^{ème} au 01/01/2021,
- **PRECISE** que la dépense sera inscrite au chapitre 012, article 6411 du budget primitif 2021 de la collectivité.

12 pour et 2 abstentions : Philippe COLLAS et Michel BOUDY

**CREATION SUPPRESSION DE POSTE AVANCEMENT DE GRADE
Au 01/12/2021**

Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} classe

En tenant compte de l'évolution du poste de travail et des missions assurées, Madame Le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à compter du **1^{er} décembre 2021** pour assurer les missions de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2000 habitants.

Après avoir entendu Madame Le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE** la suppression, à compter du 01/12/2021 d'un emploi permanent de 35h d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe,
- **DECIDE** la création du poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe permanent de 35h au 01/12/2021,
- **PRECISE** que la dépense sera inscrite au chapitre 012, article 6411 du budget primitif 2021 de la collectivité

Voté à l'unanimité

RATIOS

**Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade
Adjoints Administratifs**

Vu le tableau des avancements de grade du CDG24 pour 2021.

Vu la saisine du Comité Technique en date du 25 novembre 2019.

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 28 janvier 2020.

Madame Le Maire propose à l'assemblée de valider les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO « PROMUS / PROMOUVABLES » (%)
Adjoint Administratif Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint Administratif Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	100 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** la proposition de taux ci-dessus telle que validée par le comité technique.
- **AUTORISE** Madame le maire à signer et à parapher tous les documents d'avancement de grade.

Voté à l'unanimité

V - 3 : Horaires du personnel, complément

L'agent d'entretien doit de nouveau effectuer une désinfection sur la pause méridienne au niveau de la structure scolaire. Il s'agit de faire 30 minutes de plus sur le contrat.

L'agent chargé de l'entretien de la garderie doit aussi effectuer 10 min de plus suite au déménagement de la salle de garderie dans la salle de réunions.

V - 4 : Contrat d'assurance CNP, renouvellement

Madame Le Maire explique au Conseil Municipal que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer le contrat CNP Assurances pour l'année 2020.

Validé à l'unanimité.

V - QUESTIONS DIVERSES

Vitesse excessive à priori vers le Puy de Capette. Une voiture aurait fini dans un prés.

Panneau à voir pour les poids lourds dans le secteur Puy de capette/Route de Sinzelas car passage étroit au niveau de deux maisons.

Question : y a-t-il eu des retours sur les bulletins ? non - Problématique de distribution à revoir afin d'améliorer le service.

Question sur les courriers qui seraient envoyés en urbanisme. Pour information au conseil municipal, il n'a pas été envoyé de courrier concernant l'installation d'un carport sur une propriété en périmètre classé. Madame Le Maire a eu le propriétaire au téléphone. Ce dernier est passé en mairie récupérer les documents mais n'a toujours pas déposé sa demande malgré l'avancement des travaux.

Qu'en est-il lorsque qu'on découvre un nid de frelons ? C'est au propriétaire de le faire enlever à ses frais.

Question a été posée sur les sorties des véhicules des routes de la Roche sur la route du Combal. Précision : c'est des priorités à droite et par conséquent les véhicules doivent marquer un arrêt pour laisser sortir les usagers de La Roche

L'ordre du jour étant terminé et n'ayant plus d'autres questions, la séance levée à 21h00

**Le secrétaire de séance,
Arlette ROULAND**

**Madame Le Maire,
Marie-Claire BOULINGUEZ**